



LETTRE DU CTM

N° 21 Novembre 2006

Par M. Adrian STOICA, Président du Comité Technique Masculin

Bucarest (ROM) / Moutier (SUI) 19.11.2006

A la suite des Championnats du Monde qui ont eu lieu du 14-21 octobre 2006, le Comité Technique Masculin a décidé d'apporter quelques modifications au Code de Pointage 2006. Tous ces changements ont été approuvés par le Comité Exécutif lors de sa réunion du 1^{er} novembre 2006 à Genève. Aucun autre changement ne sera apporté au Code de pointage d'ici à la fin des Jeux Olympiques 2008 à Beijing.

- **Sol:**
 - Groupe I, page 39, éléments # 32, 33 et 34 – Le symbole du maintien de la position (o) va être ajouté à la position de départ de ces éléments. Cela signifie que la position de départ ainsi que la position finale doit être maintenue pour obtenir la valeur de B, C, ou D.

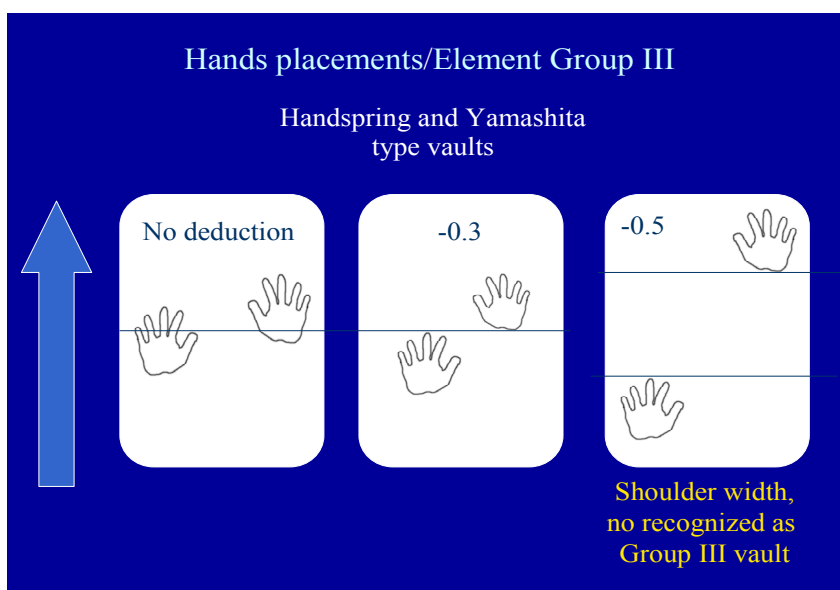
- **Cheval-arçons:**
 - Une nouvelle clause va être ajoutée à l'Art. 32, point 2, stipulant qu'**au maximum deux passés faciaux russes peuvent être exécutés dans un exercice, y compris la sortie**. Les éléments combinés sur un arçon qui contiennent des passés faciaux russes sont exempts de cette règle.
 - Il nous faut clarifier que **cette règle ne s'applique pas aux éléments** de transport comprenant des passés faciaux russes tels que **Wu Guonian et Roth**.
 - L'exécution technique d'un Wu Guonian doit être précisée. Etant donné que le Wu Guonian représente un transport 3/3 en passé facial russe avec un tour de 720°, le gymnaste doit terminer 360° lors du transport entre les arçons, et exécuter les autres 360° du tour jusqu'au moment où l'élément se termine en appui à l'extrémité du cheval. Si le gymnaste exécute le transport complet avec seulement un tour de 360° et termine les autres 360° en appui à l'extrémité du cheval, cette exécution est alors évaluée comme deux éléments : un Roth (transport 3/3 avec passé facial russe 1/1) et un passé facial russe 1/1, qui recevront alors leur valeur respective.
 - Une nouvelle lettre (k) sera ajoutée à l'Art 32, point 2 : « Toutes les sorties autres que par 'appui renversé doivent être exécutées avec le corps au minimum à 45° au-dessus de l'horizontal des épaules avant la réception. Pour moins de 45°, s'appliquent les déductions prévues dans la table des fautes et des déductions pour le cheval-arçons».
 - Une dernière ligne sera ajoutée à la table des fautes et des déductions pour le cheval-arçons (Art. 34) : « Pour les sorties non exécutées en atr, position du corps inférieure à 45° par rapport à la ligne horizontale des épaules, faute moyenne, déduction 0, 3 p. »
 - Page 62, élément #27 – le texte actuel sera remplacé par un nouveau texte : « Tous les transports avec ½ pivots ».

- **Anneaux:**
 - Aucun changement.



- **Saut:**

- Page 88, Art. 41 – La déduction pour « Plus de 25 mètres d'élan » devient 0,5 point au lieu de 0,3, du moment que cette faute se rapporte à l'agrès.
- Page 87, Art. 40 – Un nouveau point est ajouté concernant le placement des mains pour les renversements avant et sauts style Yamashita (Groupe III). Durant la phase d'appui, les mains doivent être « en ligne » -- voir le diagramme suivant :



- Toute infraction à cette règle sera pénalisée par le Jury B selon le Tableau des fautes et des déductions pour le saut (Art. 41). A cet effet, une nouvelle ligne sera ajoutée à ce tableau : Mains non alignées pour le saut en renversement avant, faute moyenne (déduction de 0,30) ou faute grossière (déduction de 0,50) ; ce saut passe du Groupe III au Groupe IV.
 - Certaines erreurs dans les difficultés de saut ont été corrigées – page 94, Groupe IV #28 de 5.4 à 5.8; page 95, Groupe V #7 de 3.4 à 3.8, et page 97, Groupe V #55 de 7.0 à 7.2.
- **Barres Parallèles :**
 - Exigence technique pour l'élément Wells, page 109, Groupe d'éléments III #16 – Le grand tour Wells doit être exécuté avec une dislocation **durant le grand tour**, autrement cet élément sera considéré comme une variation du simple grand tour, avec le même numéro d'identification (case) et recevra la même valeur de difficulté que le simple tour géant. Dans sa phase ascendante, le gymnaste doit passer au minimum de l'horizontale des barres à l'appui renversé avec dislocation en position épaules.
 - **Barre fixe:**
 - Exigence Technique pour le grand tour russe, page 130, Groupe d'éléments IV #15 – Pour être reconnu comme une valeur C, le grand tour russe doit être exécuté **en suspension dorsale durant le grand tour**. S'il est exécuté seulement avec une **dislocation passagère en appui renversé et/ou en position « carpé »**, il sera considéré comme un simple grand tour en prise cubitale, avec le même numéro

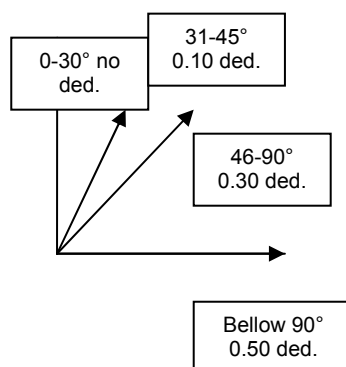


d'identification (case) et avec la valeur de difficulté attribuée au simple grand tour en prise cubitale. Pour être reconnus, ces deux éléments doivent être exécutés **avec une rotation de 360° de l'appui renversé à l'appui renversé**.

- Page 119, Art. 48: Une nouvelle règle est ajoutée concernant les éléments avec tours – **Un exercice ne peut comprendre qu'une seule variante de prise d'un élément**. Chronologiquement, le deuxième même élément exécuté est considéré comme répétition.

Exemples:

- Rybalko en prises cubitales, un autre Rybalko en prises mixtes ou prise d'une main n'est pas permis;
 - Endo avec 1/1 tour en prises mixtes, un autre Endo avec 1/1 tour en double prise cubitable n'est plus permis ;
 - Stalder avec ½ tour en double prise cubitable, un autre Stalder avec ½ tour en prise mixte n'est plus permis.
- Un nouveau tableau décrivant les déviations d'angle et les déductions pour les éléments avec tour est en page 116. Le contenu de l'article 47, point 3b est éliminé et remplacé par le texte suivant: "Pour les éléments avec tours, on applique le diagramme suivant en cas de déviation par rapport à la position finale prescrite du corps (au moment de la reprise)".



Toutes ces modifications sont valides dès le 1er janvier 2007.

Avec mes compliments.

Adrian STOICA,
Président du CTM